

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SOUS-PREFECTURE DE BEZIERS

Commune de Quarante

Captage du Gabelas

Le projet présenté par la commune de Quarante, maître d'ouvrage, qui a pour but la déclaration d'utilité publique pour :

- les travaux de dérivation des eaux souterraines en vue de l'alimentation en eau potable des hameaux de Fargoussières, de Barrès et du domaine de Capuzard situés sur la commune de Quarante, à partir du captage du Gabelas situé sur la commune de Cruzy
- l'instauration des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent, est soumis à l'enquête publique préalable avant décision de Monsieur le Préfet de l'Hérault.

A l'issue de l'enquête publique, le Préfet de l'Hérault pourra prononcer l'utilité publique du projet ci-dessus mentionné, instaurer les périmètres de protection et les servitudes nécessaires du captage du Gabelas.

Cette enquête se déroule dans les communes de Cruzy et de Quarante.

Communes	Horaires d'ouverture des bureaux
CRUZY (siège de l'enquête) 2, place Jean Jaurès 34310 CRUZY	lundi au vendredi : 09h00-12h00 / 14h00-18h00 fermé mercredi après-midi
QUARANTE (maître d'ouvrage)	lundi au vendredi : 08h00-12h00 / 14h00-18h00

Monsieur Jean-Claude MONNET, militaire retraité, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Un dossier d'enquête ainsi qu'un registre sont déposés dans les mairies pendant **30 jours consécutifs du lundi 29 février 2016 au mardi 29 mars 2016 inclus**, afin que les habitants et tous les intéressés puissent en prendre connaissance et consigner leurs observations sur le registre côté et paraphé par le commissaire-enquêteur ou les adresser, par écrit à l'adresse de la mairie de Cruzy, au commissaire-enquêteur qui les annexera au registre après les avoir visées.

Il n'est pas prévu que le public communique ses observations par voie électronique.

Le commissaire enquêteur recevra, en personne, les observations du public les jours suivants :

CRUZY le lundi 29 février de 09h00 à 12h00,

QUARANTE le jeudi 10 mars de 14h00 à 17h00

CRUZY le mardi 29 mars de 14h00 à 17h00 (fin de l'enquête : 17H00)

le commissaire enquêteur reçoit également sur rendez-vous les personnes ou associations qui en feront la demande dûment motivée.

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de Monsieur André TORTOSA (mairie.de.quarante@wanadoo.fr).

Pendant la durée d'un an, il pourra être pris connaissance des rapport et avis du commissaire-enquêteur dans la mairie concernée ainsi qu'à la sous-préfecture de Béziers et sur le site www.herault.gouv.fr.